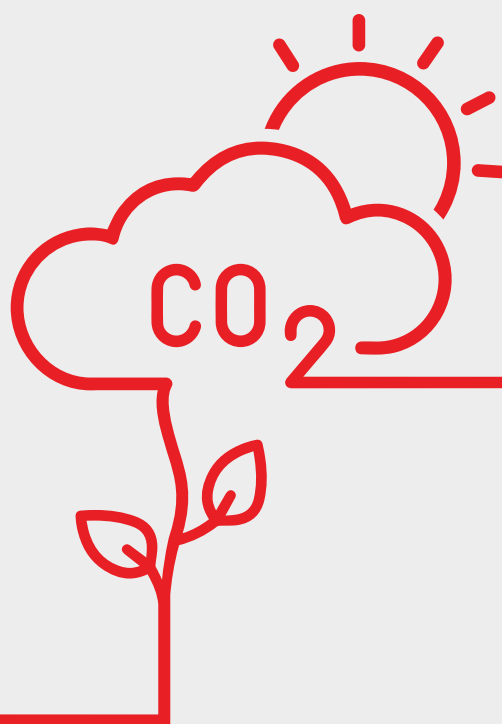


2022

**Publication d'informations sur le climat
conformément aux recommandations de
la Task Force on Climate-related Financial
Disclosures (TCFD)**



Sommaire

Informations sur le climat	1
1 Gouvernance d'entreprise	2
2 Stratégie climatique	4
– Opportunités et risques	5
– Introduction	5
– Opportunités	5
– Produits, services et nouveaux marchés	6
– Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables	7
– Résilience	8
– Risques physiques	8
– Risques aigus et chroniques	8
– Incidence sur les risques de crédit	8
– Incidence sur les risques opérationnels	10
– Incidence sur les autres risques	10
– Risques de transition	11
– Politique et réglementations, changement technologique et innovation, humeur du marché	11
– Incidence sur les risques de crédit	11
– Incidence sur les risques de marché	13
– Incidence sur les autres risques	14
– Conséquences des risques et opportunités liés au climat sur les affaires, la stratégie et la planification financière	15
– Résilience de la stratégie Raiffeisen en tenant compte de divers scénarios climatiques	15
3 Gestion des risques	17
– Intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion globale des risques	17
– Identification des risques financiers liés au climat	17
– Mesure et évaluation des risques financiers liés au climat	17
– Gestion des risques financiers liés au climat	18
– Surveillance des risques financiers liés au climat	18
– Reporting sur les risques financiers liés au climat	18
4 Chiffres clés et objectifs	19
– Emissions de gaz à effet de serre	19
– Objectifs	21
– Chiffres clés	22
– Annexe: plan de transition	24

Informations sur le climat

L'émission ininterrompue de gaz à effet de serre provoque des dommages graves pour l'être humain et l'environnement, notamment en raison du réchauffement climatique. Par ses activités de financement et d'investissement, le Groupe Raiffeisen est lié aux émissions de gaz à effet de serre qui sont en cause dans le changement climatique (émissions de GES). En effet, il génère lui-même directement des émissions de GES. Contribuer à limiter le changement climatique revêt une importance stratégique pour Raiffeisen, qui considère que cela relève de sa responsabilité d'entreprise. Les sondages réalisés auprès des experts et des parties prenantes ainsi qu'une analyse d'impact effectuée dans le cadre de l'adhésion aux Principes pour une banque responsable de l'UNEP FI ont confirmé l'importance de cette thématique pour Raiffeisen. Raiffeisen s'engage activement dans plusieurs initiatives pour le climat.

Importance du changement climatique

Initiatives pour le climat soutenues par Raiffeisen

Initiative	Membre depuis
Au niveau international	
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	2021
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	2021
Au niveau national	
Fondation Suisse pour le Climat	2008
CEO4Climate	2021
Go for Impact Science Based Targets Initiative	2022

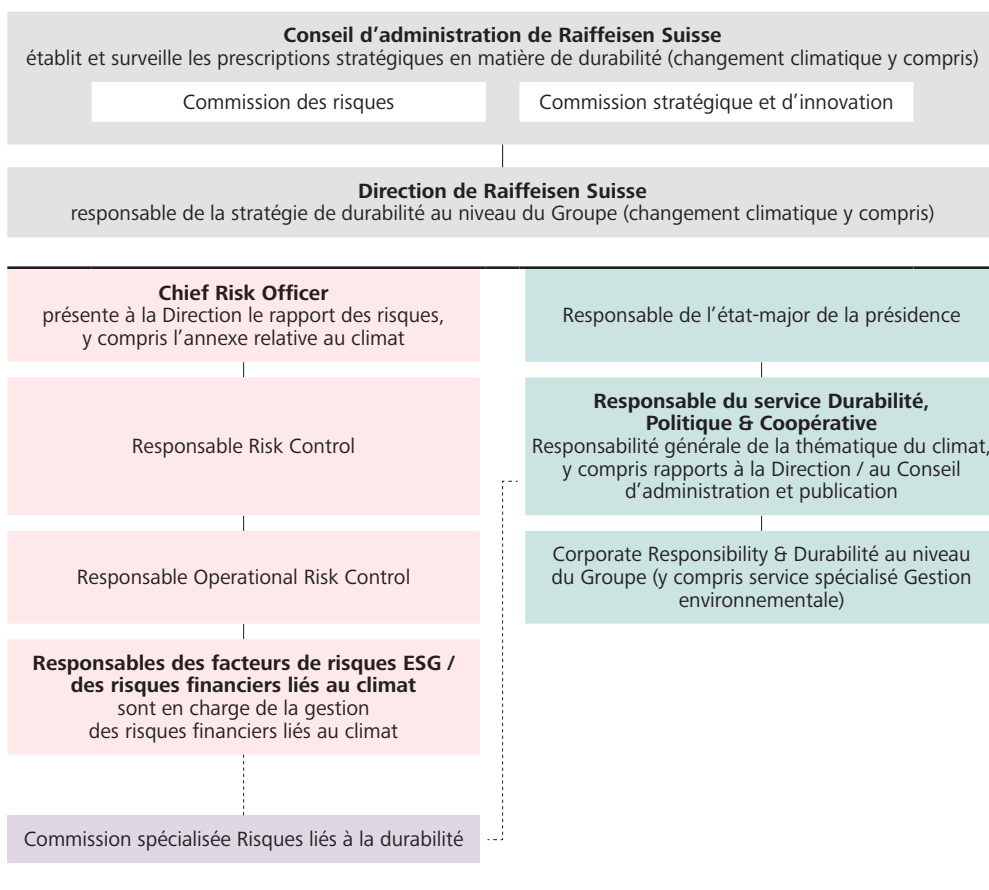
Le rapport qui suit montre comment Raiffeisen gère les enjeux relatifs au changement climatique. Conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), Raiffeisen met l'accent sur 1) la gouvernance d'entreprise, 2) la stratégie, 3) la gestion des risques et 4) les chiffres clés et objectifs. Ainsi, le rapport respecte également les prescriptions relatives à la transparence sur les questions climatiques énoncées dans le code des obligations et au niveau de l'ordonnance ainsi que les obligations de divulgation définies dans l'annexe 5 de la circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques».

1 Gouvernance d'entreprise

Au niveau du Groupe, Raiffeisen Suisse est responsable entre autres de la stratégie et de la gestion des risques. Les réflexions stratégiques en matière de durabilité relèvent de cette compétence. Cela inclut le changement climatique ainsi que les opportunités et les risques qui y sont liés.

Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse établit et surveille les prescriptions stratégiques relatives au changement climatique et à d'autres enjeux de durabilité, y compris les risques qui y sont liés. Ces prescriptions sont mises en œuvre par la Direction de Raiffeisen Suisse avec le soutien de tous les départements déterminants. Dans ce contexte, la Direction a adopté une stratégie climatique spécifique à Raiffeisen.

Structure de gouvernance de Raiffeisen Suisse en matière de changement climatique



Le service «Durabilité, Politique & Coopérative», rattaché à la présidence de la Direction, a une responsabilité générale de coordination sur les thématiques climatiques au sein du Groupe Raiffeisen. Il est responsable des questions stratégiques, donne au travers divers projets des impulsions pour améliorer la compatibilité climatique au niveau du Groupe Raiffeisen et agit en tant que service compétent pour les questions opérationnelles. A ce service s'intègre aussi le service spécialisé Gestion environnementale chargé des questions climatiques au sein de l'entreprise. Les membres de la Direction et de la Commission stratégique et d'innovation du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse reçoivent un rapport sur la mise en œuvre de la durabilité au niveau du Groupe deux fois par an. Ce rapport aborde aussi les questions climatiques liées à la priorité thématique «Atténuation du changement climatique». Un rapport est également rendu à l'ensemble du Conseil d'administration une fois par an.

Le service «Operational Risk Control», rattaché au Chief Risk Officer, est chargé de la prise en compte du changement climatique et des autres facteurs de risque ESG, c'est-à-dire des facteurs de risque liés à l'environnement (Environmental), à la société (Social) et à la gouvernance d'entreprise (Governance) dans la gestion des risques. La commission spécialisée «Risques liés à la durabilité»¹ aide le service à évaluer les répercussions des facteurs de risque ESG sur les catégories de risque traditionnelles. La Commission des risques et le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse sont informés chaque année des répercussions des risques financiers liés au climat par une annexe séparée au rapport des risques.

En cas d'évolutions et d'observations urgentes dans le domaine du climat, y compris en matière de risques financiers liés au climat, la Direction et le Conseil d'administration seraient également informés entretemps et, le cas échéant, consultés.

Information du Conseil d'administration, des commissions et de la Direction sur la thématique du climat dans le cadre du reporting des risques et de la durabilité.

Type de reporting	Périodicité	Destinataires
Rapport sur la mise en œuvre de la durabilité, y compris des questions liées au climat, au niveau du Groupe	1 x an	Conseil d'administration
	2 x an	Commission stratégique et d'innovation du Conseil d'administration
	2 x an	Direction
Annexe «Facteurs de risque ESG» (y compris changement climatique) au rapport des risques à l'intention du Conseil d'administration	1 x an	Conseil d'administration
	1 x an	Commission des risques du Conseil d'administration
Information sur les évolutions et observations urgentes en matière de risques financiers liés au climat (au besoin)	ad hoc	Conseil d'administration
	ad hoc	Commission des risques du Conseil d'administration
	ad hoc	Direction

Conformément à la décision du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse, Raiffeisen ne doit en aucun cas financer d'entreprises qui travaillent dans l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz naturel, des sources d'énergie produisant beaucoup d'émissions, ou qui exploitent elles-mêmes des centrales à charbon. Un examen de diligence intégré dans l'application bancaire, avec possibilité d'escalade à la Direction de Raiffeisen Suisse, garantit le respect de ce principe.

¹ La commission spécialisée «Risques liés à la durabilité» se compose de plusieurs représentantes et représentants de «Risk Control» (experts des catégories de risque traditionnelles comme les risques de marché, risques de crédit ou risques opérationnels), de la direction du service «Durabilité, Politique & Coopérative» ainsi qu'au besoin, de représentants d'autres services spécialisés.

2 Stratégie climatique

L'atténuation du changement climatique fait partie de la stratégie de durabilité de Raiffeisen. Pour atteindre cet objectif, la Direction de Raiffeisen Suisse a adopté une stratégie climatique. Celle-ci poursuit les objectifs généraux de zéro émission nette d'ici 2050 et de zéro émission nette au sein de l'entreprise (périmètres 1 et 2) d'ici 2030. Des mesures sont prises dans cinq domaines thématiques pour réaliser ces objectifs:

- **Mesurer**
Les émissions GES tout comme les opportunités et les risques liés au changement climatique doivent être mesurés conformément aux bonnes pratiques. Cela inclut les émissions en lien avec les financements et les investissements.
- **Divulguer**
Les informations sur le climat sont publiées conformément aux bonnes pratiques.
- **Réduire**
Les émissions GES doivent être réduites systématiquement. Des objectifs climatiques basés sur la science permettent de définir des taux de réduction adéquats.
- **Compenser**
Les émissions restantes de l'entreprise sont compensées par l'achat de certificats CO₂ ou de crédits d'émission liés à des projets de protection du climat qui satisfont au Gold Standard²
- **S'engager**
Par ailleurs, Raiffeisen s'engage par exemple dans la Fondation Suisse pour le Climat ou dans l'initiative «CEO4Climate» pour une Suisse respectueuse du climat.

Les émissions sont mesurées selon la méthodologie du Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol) et du Partenariat des institutions financières pour la comptabilité du carbone (Partnership for Carbon Accounting Financials PCAF). Pour l'identification des opportunités et des risques, ainsi que pour la publication d'informations sur le climat, Raiffeisen se base sur les recommandations de la TCFD. La publication respecte par ailleurs les exigences de la Global Reporting Initiative (GRI) en matière d'émissions (GRI 305). Raiffeisen suit l'évolution des méthodes et des données servant à la mesure des émissions GES et des opportunités et risques en lien avec le changement climatique, et les intègre au besoin.

Depuis 2020, Raiffeisen compense les émissions générées par l'exploitation de toutes les agences du Groupe, par l'aviation d'affaires et le fret aérien ainsi que par les processus en amont et en aval qui subsistent malgré les efforts de réduction. La compensation se fait au moyen de crédits d'émission (certificats CO₂) provenant de projets de protection du climat. Raiffeisen soutient ainsi plusieurs projets qui encouragent le passage des combustibles fossiles aux énergies renouvelables, dans le but d'éviter ou de réduire les émissions de CO₂. Raiffeisen est en plus cofondatrice de la Fondation Suisse pour le Climat. Grâce à cet engagement, elle promeut la protection du climat dans notre pays et renforce la place économique suisse. Au niveau politique, elle s'engage pour une politique climatique ambitieuse, notamment via l'initiative «CEO4Climate».

La Fondation Suisse pour le Climat est une initiative volontaire «de l'économie pour l'économie et le climat». Elle soutient les PME en Suisse et au Liechtenstein qui développent des produits respectueux de l'environnement et contribuent à la protection du climat. En encourageant l'utilisation efficace des ressources et l'innovation dans les PME, elle augmente aussi leur compétitivité. La Fondation Suisse pour le Climat est financée par le «remboursement» de la taxe d'incitation sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles et par des dons. Depuis le début du partenariat en 2008, Raiffeisen a déjà versé plus de 4,4 millions de francs de dons à la Fondation Suisse pour le Climat.

² Le Gold Standard est une norme de qualité indépendante qui s'applique aux projets de protection du climat. Il a été lancé en 2003 par le WWF et d'autres organisations de protection de l'environnement.

Stratégie climatique

Objectifs stratégiques: zéro émission nette¹ au sein de l'entreprise d'ici 2030 (périmètres 1 et 2), zéro émission nette¹ globalement d'ici 2050

1 Mesurer	2 Divulguer	3 Réduire	4 Compenser	5 S'engager
Mesurer les émissions, les opportunités et les risques conformément aux bonnes pratiques	Divulguer les informations sur le climat conformément aux bonnes pratiques	Réduire systématiquement les émissions GES	Compenser les émissions inévitables générées au sein de l'entreprise	Engagement pour une Suisse respectueuse du climat
Protocole GES, PCAF, recommandations TCFD	Recommandations TCFD, normes GRI	Réduction selon des «objectifs basés sur la science»	Gold Standard	Fondation Suisse pour le Climat CEO4Climate

¹ Zéro émission nette signifie (1) réduire les émissions autant que possible et (2) compenser les émissions restantes par des «removals». Les émissions restantes doivent être retirées de l'atmosphère («remove») par des moyens naturels (par exemple reboisement) ou technologiques (par exemple capture du carbone). C'est plus coûteux que la compensation («avoidance») pratiquée actuellement.

Comme nous le verrons ci-après, la stratégie climatique contribue de manière essentielle à saisir les opportunités offertes par le changement climatique et à réduire les risques qu'il entraîne.

Opportunités et risques

Introduction

Dans le présent paragraphe «Opportunités et risques», les opportunités et risques liés au changement climatique sont exposés principalement d'un point de vue qualitatif et complétés ponctuellement par des indications quantitatives. Dans une deuxième étape, le paragraphe «Conséquences des risques et opportunités liés au climat sur les affaires, la stratégie et la planification financière» présentera sur cette base les conséquences globales du changement climatique sur les revenus, les charges et les actifs immobilisés de Raiffeisen et en tirera des conclusions sur un éventuel besoin d'adaptation de la stratégie commerciale et du modèle d'affaires de Raiffeisen. Enfin, nous montrerons dans quelle mesure ces conclusions s'appliquent en fonction des diverses évolutions possibles du changement climatique (scénarios). Les déclarations correspondantes s'entendent comme étant une estimation actuelle sur la base de l'état présent des connaissances. Elles seront approfondies par la suite et adaptées, si nécessaire.

Conformément aux recommandations de la TCFD, Raiffeisen distingue cinq catégories principales d'opportunités (utilisation efficace des ressources, sources d'énergie, produits et services, marchés, résilience) et deux catégories principales de risques liés au climat (risques physiques et risques de transition). Le changement climatique étant un phénomène à long terme, il est important pour Raiffeisen de considérer différents horizons temporels lors de l'analyse des risques et opportunités. En matière de climat, les délais sont généralement longs en raison des perspectives à long terme (2050, fin du siècle etc.). Un horizon temporel à court terme se réfère donc dans le contexte du changement climatique à une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, un horizon à moyen terme jusqu'à dix ans et un horizon à long terme de dix à trente ans.

Horizon temporel pour les évaluations liées au climat

Echéances	Années
Court terme	0–5
Moyen terme	5–10
Long terme	10–30

La mesure dans laquelle une entreprise est concernée par les opportunités et les risques résultant du changement climatique dépend essentiellement de son modèle d'affaires. A l'heure qu'il est, Raiffeisen exerce son activité presque exclusivement en Suisse et réalise la majeure partie de ses revenus grâce aux opérations hypothécaires (2,52 milliards de francs). Les opérations de placement et sur titres, et plus précisément les opérations de commissions correspondantes (0,39 milliard de francs) constituent la deuxième source de revenus. Les créances hypothécaires sont donc de loin la position la plus importante du bilan (203,66 milliards de francs). Du côté des charges, les charges de personnel (1,43 milliard de francs) sont, elles aussi, la position la plus importante, qui n'est toutefois pas affectée de manière notable par le changement climatique. Conformément à la stratégie du Groupe

«Raiffeisen 2025», l'accent est toujours mis sur les opérations de détail et le marché suisse. A côté des opérations hypothécaires, c'est surtout la capacité de rendement des opérations hypothécaires et sur titres qui doit être développée. L'importance de ces sources de revenus et de charges ne devrait donc pas beaucoup changer à l'avenir ou, en tout cas, seulement de manière lente. La digitalisation et l'utilisation des nouvelles technologies sont d'autres éléments qui déterminent la stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025». Les effets qui y sont liés, comme le taux d'exploitation réduit des bâtiments ou la diminution de la mobilité, devraient aussi réduire l'impact climatique de Raiffeisen. Globalement, la digitalisation et les nouvelles technologies ne recèlent ni opportunités ni risques significatifs en lien avec le changement climatique dans le contexte du Groupe Raiffeisen.

Lors de l'analyse des opportunités et des risques liés au changement climatique, Raiffeisen met, en raison de son modèle d'affaires et de sa stratégie, l'accent notamment sur les opérations hypothécaires, sur les opérations de placement ainsi que sur les opérations sur titres. Sont en principe secondaires les thématiques comme les opérations avec la clientèle entreprises (les clients entreprises étant déjà en grande partie pris en compte dans le cadre des opérations hypothécaires) ou l'exploitation de Raiffeisen (par exemple les agences).

Principales sources de revenus et de charges et actifs immobilisés

en mia CHF	2022
Revenus (compte de résultat)	
Produits d'intérêts des créances hypothécaires	2,52
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	0,39
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	0,25
Produit des commissions sur les autres prestations de service (tenue de compte, moyens de paiement etc.)	0,32
Charges (compte de résultat)	
Charges de personnel	1,43
Charges fiscales	0,2
Charges informatiques	0,12
Coût des locaux	0,08
Actifs immobilisés (bilan)	
	31.12.2022
Créances hypothécaires	203,66
Créances sur la clientèle	10,91
Immobilisations financières	15,15
Bâtiments de la Banque et autres immeubles	2,4

Opportunités

Produits, services et nouveaux marchés

Le changement climatique entraîne un besoin d'investissement pour financer la transition vers une économie et une société plus respectueuses du climat. Selon une étude de l'Association suisse des banquiers (ASB) et du Boston Consulting Group (BCG) réalisée en 2021³, le besoin d'investissement annuel pour la Suisse de 2020 à 2050 s'élève à 12,9 milliards de francs par an au total, principalement pour le trafic routier léger (5,708 milliards de francs) et lourd (1,886 milliard de francs), les bâtiments (2,144 milliards de francs), l'énergie (1,233 milliard de francs) et les vols internationaux (1,008 milliard de francs). Pour ce qui est des bâtiments, il faut par exemple investir dans la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et le remplacement des chauffages, 67% des mesures étant des mesures de substitution. Au total, le besoin de financement annuel pour améliorer la compatibilité climatique du parc de bâtiments suisse (2,144 milliards de francs) représente environ 3% du montant annuel des nouvelles opérations de crédit hypothécaire en Suisse, que l'étude de l'ASB et du BCG chiffre à 75 milliards de francs. Selon l'ASB et le BCG, les banques peuvent couvrir l'essentiel du besoin de financement.

³ ASB / BCG (2021): Finance durable – Besoins en investissement et financement pour la neutralité climatique de la Suisse d'ici 2050, cf. [swissbanking.ch/_Resources/Persistent/2/7/b/d/27bdb6964d1a31255c62566af869e14d0bb519c5/ASB_Finance_durable_2021.pdf](https://www.swissbanking.ch/_Resources/Persistent/2/7/b/d/27bdb6964d1a31255c62566af869e14d0bb519c5/ASB_Finance_durable_2021.pdf)

Avec une part de marché de plus de 17%, Raiffeisen est le plus important prêteur hypothécaire de Suisse. 17% du besoin de financement de 2,144 milliards de francs pour améliorer la compatibilité climatique représentent 365 millions de francs. Raiffeisen ne considère pas ce montant comme étant une source de revenu supplémentaire importante dans les opérations hypothécaires. Néanmoins, Raiffeisen sensibilise depuis de nombreuses années ses clientes et ses clients au potentiel d'amélioration que présentent les bâtiments en matière d'efficacité énergétique et de compatibilité climatique. Elle intègre systématiquement cette thématique dans son conseil en propriété du logement et soutient actuellement la campagne «chauffez renouvelable» de la Confédération. Cet engagement de Raiffeisen vise avant tout à définir avec ses clientes et clients des solutions de financement optimales et prudentes pour l'accès à la propriété du logement, qui garantiront le maintien durable de la valeur des biens immobiliers. Ces mesures de sensibilisation répondent aussi à l'objectif inscrit dans la stratégie climatique de Raiffeisen visant à réduire les émissions GES en lien avec les hypothèques octroyées.

La clientèle de prévoyance et de placement en Suisse est davantage sensibilisée au changement climatique. En effet, elle veut orienter son comportement en matière de prévoyance et de placement, que ce soit pour des questions de risque ou en raison de ses valeurs personnelles. Un sondage clients réalisé en 2021 par Raiffeisen a révélé que la thématique de la durabilité est importante pour la clientèle de prévoyance et de placement et que le besoin d'information est élevé. Fin 2022, 94,3% des capitaux de prévoyance investis chez Raiffeisen appliquent l'approche Futura, qui prend systématiquement en compte les critères ESG, y compris les critères relatifs à la compatibilité climatique. Raiffeisen est convaincue que cette orientation génère une plus-value pour ses clientes et ses clients et renforcera encore la position de Raiffeisen dans les opérations de prévoyance et de placement. En effet, une gamme de produits et de services durables ne peut que renforcer la stratégie de durabilité et climatique. Elle favorise la réduction des émissions GES liées aux financements et aux investissements.

Raiffeisen a émis dès 2019 un sustainability bond et a lancé en 2021 un programme de green bonds, notamment à l'intention des investisseurs institutionnels. Les revenus issus de l'émission de ces obligations sont utilisés pour le refinancement de bâtiments à haute efficacité énergétique en Suisse. Depuis quelques années, surtout chez ses grands clients entreprises, Raiffeisen constate un intérêt croissant pour les possibilités de financement durables, qu'elle conseille en conséquence, le cas échéant.

Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables

Le fonctionnement de la banque n'est pas particulièrement gourmand en énergie. Néanmoins, en améliorant son efficacité énergétique, Raiffeisen peut déjà réduire à court et à moyen termes non seulement ses émissions, mais aussi ses coûts. Les expériences réalisées jusqu'à présent avec les conseils en énergie ont montré par exemple qu'une Banque Raiffeisen ayant au moins 20'000 francs de coûts d'énergie par an peut économiser entre 12 et 14% d'énergie par an grâce aux mesures identifiées dans le cadre du conseil. Rien qu'une augmentation de la taxe sur le CO₂ à 210 francs, par exemple, entraînerait 600'000 à 800'000 francs de coûts supplémentaires pour le Groupe Raiffeisen. Si les quelque 380 bâtiments bancaires sur 800 fonctionnant encore aux énergies fossiles passaient aux énergies renouvelables, ces coûts supplémentaires seraient évités.

Raiffeisen met en œuvre plusieurs programmes et mesures pour réduire l'intensité en CO₂ dans son cœur de métier ainsi que dans tous les secteurs opérationnels déterminants. A l'automne 2022, Raiffeisen Suisse a mis à la disposition des Banques Raiffeisen – notamment au vu du risque de pénurie d'énergie et d'électricité – un train de mesures permettant d'économiser l'énergie. Cela incluait par exemple l'optimisation du système de ventilation, l'extinction des écrans géants en dehors des horaires de guichet ou le remplacement des chaudières électriques par des pompes à chaleur. Raiffeisen Suisse a développé, également en 2022, pour les Banques Raiffeisen un nouveau système pour mieux gérer l'environnement. Le but est la certification progressive de leurs agences avec l'aide de la Révision interne selon la norme ISO 14001 qui est la norme la plus établie dans le monde pour gérer l'environnement. En effet, elle garantit une gestion environnementale professionnelle et orientée sur l'avenir. Les Banques Raiffeisen sont ainsi incitées à mettre en œuvre des mesures permettant d'économiser les ressources et de réduire les émissions. Raiffeisen encourage l'utilisation d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'électricité et les privilégie dans la mesure du possible. L'électricité achetée par Raiffeisen provient ainsi à 100% d'énergies renouvelables. Raiffeisen a mis en place, dès 2017, un fonds climatique interne qui apporte un soutien financier aux Banques Raiffeisen pour remplacer leurs chauffages fossiles et s'équiper en installations photovoltaïques. Les coûts des conseils en énergie ainsi que ceux pour installer des stations de charge pour véhicules électriques sont également subventionnés. Lors de nou-

velles constructions ou de rénovations, il est veillé à la compatibilité climatique, et le «Standard Construction durable Suisse» (SNBS) ou des normes équivalentes sont notamment appliqués pour les projets de construction de plus de 7 millions de francs. Lors de l’achat de véhicules, Raiffeisen veille à respecter la réglementation légale sur les émissions (max. 118 gCO₂ / km pour les voitures). D’une manière générale, Raiffeisen entend réduire de façon continue son empreinte écologique.

Résilience

Pour pouvoir identifier, exploiter et gérer les opportunités et les risques liés au changement climatique, Raiffeisen doit gérer le changement climatique en toute connaissance de cause et connaître ses effets sur l’entreprise. Raiffeisen a identifié cette «opportunité»: elle accorde toute l’attention nécessaire à la question du changement climatique en tant que thématique stratégique en matière de durabilité et dispose de sa propre stratégie climatique, adoptée par la Direction. L’intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion des risques et la réflexion sur les risques qui en découlent permettent aussi de renforcer la résilience de ce point de vue.

Risques physiques

Risques aigus et chroniques

Selon les recommandations de la TCFD, les risques physiques inhérents au changement climatique peuvent être «aigus» causés par un événement bien déterminé ou «chroniques» résultant de changements à long terme du climat. Tant les risques physiques aigus, par exemple des événements météorologiques extrêmes, que le changement chronique des conditions climatiques peuvent impacter les risques traditionnels de Raiffeisen par des voies de transmission soit microéconomiques soit macroéconomiques.

Causes des risques physiques aigus et chroniques en lien avec le changement climatique

Les risques physiques aigus sont causés par les facteurs suivants:	Les risques physiques chroniques sont causés par les facteurs suivants:
excès ou insuffisance d’eau, par exemple précipitations extrêmes, grêle, raz-de-marée, inondations, sécheresses, incendies de forêt	excès ou insuffisance d’eau, par exemple précipitations très irrégulières, sécheresses ou hausse du niveau de la mer
température, par exemple vagues de chaleur	température, par exemple réchauffement général ou fonte des glaciers
air, par exemple vents violents	terre, par exemple glissements de terrain

Incidence sur les risques de crédit

Les risques physiques aigus et chroniques peuvent avoir des répercussions sur les opérations de crédit. Pour les hypothèques, ils peuvent par exemple influencer sur la valeur des garanties et des immeubles financés. La capacité financière du preneur de crédit lui permettant de supporter les coûts de financement peut également en être affectée. Par exemple, un risque d’inondation accru dans une zone donnée peut influencer sur la valeur des immeubles dans cette région. La survenue d’une inondation peut entraîner des dépenses supplémentaires pour la remise en état des biens immobiliers. Les entreprises sont par ailleurs exposées au risque latent d’une interruption de l’exploitation et d’éventuels problèmes dans la chaîne d’approvisionnement, ce qui entraînerait des pertes de revenus. En plus de ces effets microéconomiques, des effets macroéconomiques causés par des risques physiques plus importants sont également possibles. Ceux-ci peuvent provoquer un ralentissement de l’économie se répercutant sur le marché de l’emploi, influencer sur le comportement des consommateurs et attiser les conflits.

Pour Raiffeisen, l’assurance bâtiment obligatoire en Suisse pour les dommages aux bâtiments (y compris les dégâts dus aux éléments naturels) atténue les risques encourus dans les opérations hypothécaires. Les risques physiques aigus tels que les inondations, la grêle, les glissements de terrain ou les vents violents ne devraient donc pas influencer considérablement sur la valeur des bâtiments (sûreté) ni sur la garantie de la capacité financière du preneur de crédit (dans la mesure où les primes d’assurance n’augmentent pas significativement). De plus, les règlements relatifs aux constructions et à l’aménagement en Suisse interdisent en principe de construire dans des zones très exposées. Une assurance contre les pertes d’exploitation permettrait aux entreprises d’atténuer les effets négatifs.

De plus, les événements météorologiques extrêmes sont souvent très localisés. Le portefeuille de crédits de Raiffeisen, très diversifié sur le plan géographique en Suisse, ne serait alors que faiblement affecté par ce genre d'événements. Et lorsque ces derniers se produisent, les victimes des dommages bénéficient en général d'aides de l'Etat et d'autres prestations de soutien solidaires, ce qui réduit encore le risque de défaillance pour Raiffeisen. Il est toutefois impossible d'évaluer aujourd'hui dans quelle mesure les mécanismes de compensation continueront à fonctionner si le nombre d'événements climatiques extrêmes venait à augmenter.

De manière générale, les opérations de crédit de Raiffeisen, orientées sur le marché hypothécaire suisse, peuvent être qualifiées d'assez «résistantes aux crises» au vu des risques climatiques physiques à court et à moyen termes. Pour «quantifier» les risques physiques, Raiffeisen a réalisé par le passé deux analyses de scénarios qui confirment les évaluations énoncées. Dans les deux cas de figure, le scénario d'une inondation a été considéré. L'accent a été mis sur les inondations car, selon la Banque centrale européenne (BCE), les inondations figuraient par le passé parmi les principales sources de risques physiques en Europe.

En 2021, le scénario d'une inondation de l'ordre de grandeur des crues exceptionnelles de 2005 en Suisse et en Europe a été examiné pour le portefeuille de clients entreprises. L'effet d'une telle catastrophe notamment sur la valeur des garanties et sur la capacité financière dans les opérations avec la clientèle entreprises a été analysé en détail. Les calculs ont montré que le besoin de correction de valeur serait faible.

Scénario d'inondation I – Conséquences sur l'expected loss

Portefeuille: financements accordés à la clientèle entreprises

Scénario physique	Voie de transmission	Conséquences sur les risques	Conclusion
Survenue d'un événement naturel grave comparable aux crues de 2005. Scénario fictif, dans lequel 20% des clients entreprises dans 30 petites villes de taille moyenne sont concernés.	<ul style="list-style-type: none"> – Réparation des dégâts: dégâts physiques touchant les actifs immobilisés dans les entreprises directement concernées – Réduction du chiffre d'affaires: dégâts résultant de l'interruption de l'exploitation (dans les entreprises concernées directement et indirectement) 	Modification de la valeur des garanties et modification de la capacité financière (détermination de la variation de la probability of default et du loss given default et de la variation de l'expected loss)	Une variation minime de l'expected loss est attendue.

En 2022, Raiffeisen a examiné un autre scénario très extrême, avec de graves inondations sur tout le territoire suisse. L'impact d'un tel événement sur le taux d'avance a été calculé⁴ sur la base d'un choc des prix défini par la BCE⁵ (cf. tableau «choc des prix selon la BCE») qui varie en fonction du niveau de risque d'inondation du lieu où se trouvent les bâtiments financés. Les calculs ont été réalisés pour trois des six scénarios climatiques du Network for Greening the Financial System (NGFS)⁶. Après le choc des prix causé par l'inondation, un quart à un tiers environ de l'exposition dans les opérations hypothécaires présenterait un dépassement (de limite)⁷. Dans les scénarios climatiques du NGFS où les risques physiques sont élevés, les répercussions sont d'autant plus importantes.

Cela signifierait pour Raiffeisen que la valeur intrinsèque des bâtiments diminuerait, et donc que les hypothèques ne seraient plus couvertes suffisamment par une garantie. Par conséquent, le risque de crédit, en particulier le risque lié aux garanties, augmenterait de manière notable. Eu égard au choc des prix très élevé défini par la BCE, à l'improbabilité du scénario et aux facteurs non pris en compte tels que les hausses habituelles des prix de marché, la protection de l'assurance bâtiment et les éventuelles prestations de soutien publiques, le résultat pour Raiffeisen correspond aux attentes.

4 Le niveau de risque est stipulé sur les cartes présentant les risques de crues, établies par geodienste.ch. L'analyse repose sur des imputations de données et des hypothèses.

5 Les différents scénarios climatiques établis per le NGFS ont été intégrés dans notre propre scénario sur la base des données du Climate Impact Explorer concernant un changement du niveau de risque (climate-impact-explorer.climateanalytics.org). L'analyse repose sur des imputations de données et des hypothèses.

6 Les différents scénarios établis per le NGFS ont été intégrés dans notre propre scénario sur la base des données du Climate Impact Explorer concernant un changement du niveau de risque (climate-impact-explorer.climateanalytics.org). L'analyse repose sur des imputations de données et des hypothèses, basées chacune sur différentes répercussions à moyen et à long termes du risque d'inondation (cf. l'encadré «Scénarios climatiques du NGFS» au chapitre «Résilience de la stratégie Raiffeisen en tenant compte de divers scénarios climatiques»).

7 Conformément au Règlement sur les taux d'avance de Raiffeisen (version en vigueur à partir du 01.07.2021).

Niveau de risque	Choc des prix pour les ²	
	immeubles commerciaux	Logements
minime	-3%	-4%
faible	-8%	-10%
moyen	-16%	-19%
élevé	-43%	-45%

¹ BCE, test de résistance aux risques climatiques 2022, pages 17–18.

bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/ssm.climate_stress_test_report.20220708-2e3cc0999f.en.pdf

² Le choc des prix s'exerce en fonction de la catégorie d'immeuble et de la catégorie de risque lorsque le scénario se produit.

Scénario d'inondation II – conséquences sur l'avance

Portefeuille: hypothèques

Scénario physique	Voie de transmission	Conséquences sur les risques	Conclusion
Inondations sur l'ensemble du territoire suisse, tous les immeubles étant concernés en même temps	Modification de la valeur des objets: choc des prix (selon la BCE) dépendant du niveau de risque du lieu où se trouvent les immeubles financés	Modification de la valeur des garanties (détermination de la modification de l'avance: si la valeur d'un bien immobilier diminue, le taux d'avance augmente en conséquence).	Un quart (pour le scénario du NGFS zéro émission nette en 2030) à un tiers (scénario du NGFS politique actuelle 2050) de l'exposition de Raiffeisen présenterait un dépassement (de limite).

Incidence sur les risques opérationnels

Les événements météorologiques extrêmes peuvent affecter les bâtiments, les collaboratrices et collaborateurs ou les fournisseurs de Raiffeisen et limiter sa capacité opérationnelle. Les actifs immobilisés de Raiffeisen perdraient alors de leur valeur, et des dépenses supplémentaires seraient nécessaires pour réparer les dégâts. Les quelque 800 bâtiments bancaires de Raiffeisen se situent tous en Suisse et bénéficient donc de la protection habituelle de l'assurance bâtiment. De plus, ils sont répartis dans tout le pays. C'est pourquoi, les dommages attendus en cas d'événements météorologiques extrêmes sont jugés faibles au niveau du Groupe. Dans la mesure où l'infrastructure informatique est exploitée de manière centralisée et professionnelle par Raiffeisen Suisse, la probabilité d'une interruption de l'exploitation en raison de dommages causés à l'infrastructure (y compris l'informatique) par des événements climatiques est faible pour les Banques Raiffeisen. De même, on peut supposer que le risque d'une défaillance du centre de calcul n'augmente que faiblement du fait du changement climatique. Même en cas de vagues de chaleur prolongées, le refroidissement de l'infrastructure informatique de Raiffeisen, notamment des centres de calcul, est assuré. En revanche, une longue vague de chaleur affecterait la santé et donc la productivité des collaboratrices et des collaborateurs si les bureaux des bâtiments de Raiffeisen ne pouvaient pas être suffisamment climatisés. Selon une estimation grossière, les coûts pour équiper les bâtiments de Raiffeisen de systèmes de climatisation supplémentaires sont estimés à environ 8 millions de francs. Cette somme serait supportable pour le Groupe. De manière générale, la gestion des risques opérationnels et le Business Continuity Management garantissent le maintien des processus critiques même dans des situations extraordinaires.

Incidence sur les autres risques

Risques de marché: les risques physiques peuvent avoir des répercussions sur les risques de marché de Raiffeisen au travers le prix des actions, des devises ou des matières premières ou leur réévaluation. Pour ses immobilisations financières, Raiffeisen met l'accent sur les lettres de gage suisses et les obligations du secteur public. De plus, les opérations de négoce de Raiffeisen sont raisonnables et orientées sur le court terme, et Raiffeisen évite notamment d'investir dans le négoce de matières premières. C'est pourquoi, les répercussions sont considérées comme faibles.

Risques de liquidité: les risques de liquidité peuvent varier en lien avec les risques physiques à la suite d'une demande accrue de liquidités de la part de la clientèle (sorties de trésorerie plus importantes) ou d'une modification de la politique d'achat des banques centrales. Cela est jugé très peu probable pour une banque située en Suisse.

Risques de réputation: une gestion non responsable des risques physiques résultant du changement climatique pourrait entraîner un dommage de réputation pour Raiffeisen. Comme les risques induits par les risques climatiques physiques sont globalement faibles pour Raiffeisen, le risque de réputation doit également être considéré comme faible.

Risques de transition

Politique et réglementations, changement technologique et innovation, humeur du marché

Le changement climatique influence d'ores et déjà les lois, les réglementations et les autres mesures politiques. L'interdiction de certaines technologies, les diverses prescriptions relatives à l'utilisation de l'énergie et à l'efficacité énergétique, ou encore une taxe sur le CO₂, en sont des exemples. Par ailleurs, le changement climatique encourage aussi les innovations et les changements technologiques nécessaires pour le passage à des technologies propres et efficaces sur le plan énergétique. Il s'agit par exemple des sources d'énergie renouvelables, du stockage de l'énergie grâce aux avancées technologiques dans la fabrication de batteries, des bâtiments à haute efficacité énergétique, des moyens de transports à faibles émissions ou encore des technologies visant à retirer de l'atmosphère les émissions de gaz à effet de serre. Le changement climatique peut avoir des répercussions sur le marché dès lors que les consommateurs et les investisseurs modifient leur comportement et demandent par exemple de plus en plus de produits et de marques respectueux du climat. Cela signifie pour le marché financier que les investisseurs intègrent de manière croissante dans leurs décisions des considérations liées aux risques climatiques.

Incidence sur les risques de crédit

Comme les risques climatiques physiques, les risques de transition liés au changement climatique peuvent avoir des conséquences pour les clients hypothécaires en diminuant la valeur de leurs biens et leurs revenus. Une dépréciation du logement et des coûts d'exploitation plus élevés pour un immeuble chauffé aux énergies fossiles suite à une forte hausse de la taxe sur le CO₂ ou des prix de l'énergie sont par exemple des scénarios envisageables. Un marché «soucieux du climat» peut encore renforcer ou accélérer cette dépréciation. Chez les clients entreprises, le changement climatique peut nécessiter une adaptation ou une réorganisation des activités et des modes de production, entraînant un besoin d'investissement. Si les adaptations et les investissements nécessaires ne sont pas effectués, les actifs immobilisés peuvent perdre toute leur valeur («actifs irrécupérables»). Le passage à une économie bas carbone peut donc modifier les prévisions de rentabilité d'une entreprise.

Dans les opérations de crédit, les risques de transition influent, comme les risques physiques, sur la capacité de crédit de la contrepartie. Dans le cas des hypothèques, la valeur des immeubles servant de garantie peut par ailleurs s'en trouver affectée. Les clientes et clients hypothécaires de Raiffeisen ne sont pas encore concernés outre mesure par d'éventuelles réglementations ou modifications du marché motivées par le climat, tout au moins dans le contexte suisse. Une étude confiée en 2019 à un mandataire externe a démontré que, par rapport à l'ensemble du parc immobilier suisse, les bâtiments financés par Raiffeisen présentent des valeurs d'émission légèrement inférieures à la moyenne. Il s'agit en effet de bâtiments de construction plus récente et utilisant moins souvent des énergies fossiles, et ce en raison de leur localisation. Une étude réalisée en 2021 a confirmé que les bâtiments financés par Raiffeisen émettent légèrement moins de CO₂ que la moyenne suisse. Raiffeisen finance 14,6% de la surface de référence énergétique du parc immobilier suisse, mais qui ne représente que 13,1% des émissions des bâtiments en Suisse. La part de bâtiments certifiés Minergie financés est un autre indicateur de la compatibilité climatique des opérations hypothécaires. Avec près de 19% en 2019, elle correspondait à peu près à la part de Raiffeisen sur le marché hypothécaire suisse (17,6% de part de marché en 2022).

Caractéristiques du parc immobilier financé déterminantes pour le climat

Aspects analysés du parc immobilier financé	Unité	2019
CO ₂ du parc immobilier financé par Raiffeisen	mio t CO ₂	2,5
Bâtiments certifiés Minergie financés par Raiffeisen	Part en %	19
		2021
Surface de référence énergétique financée versus émissions financées en % du parc immobilier suisse	Part en %	14,6 vs. 13,1

Par ailleurs, les entreprises financées par Raiffeisen ne sont pas concernées outre mesure par la nécessité d'un changement technologique induit par des raisons réglementaires ou autres, qui susciterait un besoin d'investissement conséquent. Raiffeisen est traditionnellement un bailleur de crédit important pour l'agriculture suisse. L'exposition de la clientèle entreprises de Raiffeisen dans d'autres secteurs ayant un impact particulièrement fort sur le climat selon le Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA) (charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation; hors agri-

culture) est actuellement faible et représente seulement 3,2% de l'ensemble des opérations avec la clientèle entreprises. Raiffeisen ne finance par ailleurs aucune entreprise qui travaille dans l'extraction d'énergies fossiles ou qui exploite elle-même des centrales à charbon.

De plus, la force d'innovation est relativement élevée en Suisse, et Raiffeisen finance presque exclusivement des clients entreprises et des clients hypothécaires domiciliés en Suisse. Par conséquent, les entreprises et les propriétaires immobiliers privés financés par Raiffeisen devraient pouvoir faire face aux évolutions technologiques requises par le changement climatique. On peut supposer la même chose pour l'agriculture, qui doit s'adapter par exemple aux schémas de précipitations et aux périodes de sécheresse futurs.

Exposition des opérations avec la clientèle entreprises dans les secteurs gourmands en énergie

Secteur (selon la classification par code NOGA)	31.12.2022
Part du secteur dans les opérations avec la clientèle entreprises¹	
Exploitation de centrales à charbon	0,0%
Extraction de pétrole, de gaz naturel, de charbon	0,0%
Agriculture	11,2%
Electricité	1,8%
Autres secteurs à fortes émissions (selon le PACTA ²)	1,4%

1 Le calcul se base sur les limites de crédit, en incluant les hypothèques.

2 PACTA = Paris Agreement Capital Transition Assessment.

Par ailleurs, des lois, réglementations et autres mesures politiques radicales liées au climat et modifiant considérablement, de manière imprévisible et généralisée la valeur intrinsèque des immeubles, la capacité financière dans les opérations hypothécaires ou l'octroi de crédit aux entreprises sont plutôt improbables dans le système politique de démocratie directe de la Suisse. La Suisse est un Etat de droit qui fonctionne, dans lequel les décisions politiques sont prises en étroite concertation avec les parties prenantes. Le secteur agricole en particulier, qui joue un rôle important dans les opérations avec la clientèle entreprises de Raiffeisen, est lié très étroitement à la politique en Suisse et est soutenu par des fonds publics. Des défauts de paiement en raison de nouvelles réglementations radicales et soudaines sont de ce fait et de manière générale peu probables chez les clients entreprises et les clients hypothécaires. Raiffeisen s'attend en Suisse à des processus politiques et réglementaires sur le long terme auxquels l'économie et la société sauront s'adapter.

Globalement, les risques de transition liés au changement climatique influent peu sur les risques de crédit de Raiffeisen à court et à moyen termes. Le parc immobilier suisse est néanmoins responsable d'environ 25% des émissions de la Suisse, et Raiffeisen est un bailleur hypothécaire important. Même si, à l'heure qu'il est, rien ne semble annoncer des mesures politiques ou réglementaires profondes et soudaines, on ne peut, en fonction des évolutions (réchauffement planétaire, objectifs en matière de CO₂, hausse des prix de l'énergie), raisonnablement pas exclure que des mesures plus drastiques ne soient prises à moyen et à long termes.

En 2021, l'incidence actuellement faible des risques de transition sur les risques de crédit a été confirmée en prenant l'exemple d'une augmentation de la taxe sur le CO₂. Les conséquences sur la valeur des garanties et sur la capacité financière ont été examinées. L'hypothèse était une augmentation réaliste de la taxe sur le CO₂, s'appuyant sur la nouvelle loi sur le CO₂ alors proposée au vote, avec une redistribution des recettes de la taxe à la population et à l'économie par la Confédération. Les calculs ont montré que le besoin de correction de valeur serait faible.

Conséquences du risque de transition «Taxe sur le CO₂» pour Raiffeisen

Scénario de transition	Voie de transmission	Conséquences sur les risques	Conclusion
Portefeuille: hypothèques aux clients privés			
Augmentation de l'impôt sur le CO ₂ Les progrès insuffisants dans la réduction du CO ₂ conduisent à une augmentation de l'impôt sur le CO ₂ de 96 CHF / t CO ₂ à 210 CHF / t CO ₂ dans les cinq prochaines années	<ul style="list-style-type: none"> – Modification des revenus: le scénario influe sur les revenus des ménages – Modification de la valeur des objets: le scénario entraîne un besoin de rénovation / une dépréciation des immeubles 	Modification de la valeur des garanties et modification de la capacité financière (détermination de la variation de la probability of default et du loss given default ainsi que de la variation de l'expected loss)	Une variation minimale de l'expected loss est attendue.
Portefeuille: financements accordés à la clientèle entreprises			
Augmentation de l'impôt sur le CO ₂ Les progrès insuffisants dans la réduction du CO ₂ conduisent à une augmentation de l'impôt sur le CO ₂ de 96 CHF / t CO ₂ à 210 CHF / t CO ₂ dans les cinq prochaines années	<ul style="list-style-type: none"> – Modifications dans le compte de résultat: baisse du chiffre d'affaires et répercussion des coûts – Modification de la valeur des objets: le scénario entraîne un besoin de rénovation / une dépréciation des immeubles 	Modification de la valeur des garanties et modification de la capacité financière (détermination de la probability of default et du loss given default ainsi que de la variation de l'expected loss)	Une variation minimale de l'expected loss est attendue. Le risque est plus élevé pour les clients entreprises que pour les clients privés

Incidence sur les risques de marché

Les risques de transition peuvent avoir des répercussions sur les risques de marché de Raiffeisen au travers le prix des titres, des devises ou des matières premières ou leur réévaluation. Pour ses immobilisations financières, Raiffeisen met l'accent sur les lettres de gage suisses et les obligations du secteur public. L'incidence des risques de transition devrait en l'occurrence être plus faible que, par exemple, dans les entreprises des secteurs à fortes émissions. Globalement, l'incidence des risques de transition liés au climat sur les risques de marché de Raiffeisen est donc limitée.

Les résultats des tests de compatibilité climatique PACTA 2020 et PACTA 2022 ont confirmé l'évaluation selon laquelle, dans le cas de Raiffeisen, les risques de marché sont peu affectés. Dans le cadre de ces tests, l'exposition des investissements dans des secteurs considérés comme ayant un impact particulièrement fort sur le climat a été examinée, et il a également été analysé dans quelle mesure des investissements sont réalisés dans des entreprises qui, selon leurs plans d'investissement, investiront prochainement dans des technologies respectueuses du climat. Raiffeisen a fait analyser ses investissements en actions et en obligations d'entreprise pour lesquels Raiffeisen Suisse est responsable de la décision de placement. En plus des investissements dans le cadre de la gestion des liquidités et du négoce pour compte propre déterminants pour le risque de marché, il s'agit aussi d'investissements dans des mandats de gestion de fortune, dans des fonds de placement et de prévoyance ainsi que dans le contexte du portefeuille stratégique. Tant le test de 2020 que le test de 2022 ont montré que Raiffeisen est globalement peu exposée dans les secteurs à fort impact sur le climat (charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation) au travers les investissements en actions et en obligations qu'elle gère. Par rapport aux portefeuilles soumis par les pairs, l'exposition des portefeuilles de Raiffeisen examinés est nettement inférieure à leur indice de référence respectif. Dans le même temps, Raiffeisen a encore du potentiel en ce qui concerne ses investissements dans les secteurs déterminants pour le climat. En effet, elle peut mettre encore plus l'accent sur les entreprises qui réduisent les technologies à fortes émissions en faveur de technologies plus respectueuses de l'environnement et qui s'engagent à atteindre l'objectif «zéro émission nette». Les résultats détaillés du test de compatibilité climatique de 2022 sont publiés sur [raiffeisen.ch/durabilite-publication](https://www.raiffeisen.ch/durabilite-publication).

Le résultat d'un «test de résistance» inclus dans le test 2020 montre en plus que si des mesures de politique climatique de grande ampleur étaient mises en place de manière impromptue, les investissements en actions et en obligations à forte intensité de carbone soumis au test par Raiffeisen perdraient respectivement 22% et 3% de leur valeur. Globalement, les investissements en actions et ceux en obligations d'entreprise perdraient respectivement 0,7% et 0,02%.

Test de compatibilité climatique PACTA¹

	2020	2022
Exposition dans des secteurs à forte intensité de carbone en % des investissements		
Obligations dans des secteurs à forte intensité de carbone	6	5
Obligations extraction de charbon, pétrole et gaz ²	–	0,3
Actions dans des secteurs à forte intensité de carbone	2	3
Actions extraction de charbon, pétrole et gaz ²	–	0,3
Perte de valeur en % en cas de «choc réglementaire» (test de résistance)³		
Obligations dans des secteurs à forte intensité de carbone	3	–
Perte de valeur dans les secteurs à forte intensité de carbone rapportée à l'ensemble des investissements en obligations	0,02	–
Actions dans des secteurs à forte intensité de carbone	22	–
Perte de valeur dans les secteurs à forte intensité de carbone rapportée à l'ensemble des investissements en actions	0,7	–

1 PACTA = Paris Agreement Capital Transition Assessment.

2 Données disponibles seulement pour l'année 2022.

3 Données disponibles seulement pour l'année 2020.

Incidence sur les autres risques

- Risques de liquidité:
aucune voie de transmission des risques de transition liés au climat sur le risque de liquidité n'a été identifiée.
- Risques opérationnels:
les éventuelles répercussions sur le risque opérationnel (par exemple risques de compliance en raison des nouvelles réglementations climatiques) sont jugées très faibles.
- Risques de réputation:
plus la sensibilité du public, de la clientèle et des autres parties prenantes augmente, plus les exigences en termes de compatibilité climatique des pratiques commerciales sont élevées. Il pourrait par exemple y avoir une perte de réputation si un produit de prévoyance et de placement recommandé par la Banque avait des effets négatifs sur le climat. Chez Raiffeisen, ce risque est faible. Fin 2022, 94,3% des investissements effectués dans le cadre de mandats ou de fonds de prévoyance et de placement étaient conformes à l'approche de durabilité Futura. Si Raiffeisen ou un partenaire important de Raiffeisen avait un comportement manifestement nuisible au climat, il en résulterait aussi un risque de réputation, mais il est peu probable que cela arrive au vu de la stratégie climatique adoptée. Par ailleurs, Raiffeisen Suisse a mis en place en 2021 un examen de diligence qui permet d'évaluer les relations d'affaires d'un point de vue des effets négatifs graves sur l'environnement (y compris le changement climatique) et sur la société. Enfin, les accusations de green washing en rapport avec des produits ou des processus de Raiffeisen font également partie des risques de réputation actuels entraînés par le changement climatique. Ces risques sont atténués par le respect de normes reconnues en matière de climat, par exemple concernant la mesure des émissions GES ou la publication d'informations sur le climat. La communication généralement factuelle de Raiffeisen sur la thématique du changement climatique et de la durabilité en général atténue également ces risques.

Conséquences des risques et des opportunités liés au climat sur les affaires, sur la stratégie et sur la planification financière

Selon l'état actuel des analyses et des observations, majoritairement qualitatives, les opportunités et risques liés au changement climatique ont globalement des conséquences faibles, voire négligeables d'un point de vue financier sur les opportunités et les risques financiers de Raiffeisen.

Conséquences financières à court, moyen et long termes des risques et opportunités liés au climat sur Raiffeisen

	court terme	moyen terme	long terme	Type de conséquence	Evaluation de la conséquence
Opportunités					
Produits / marchés	x	x	x	davantage de revenus	faible
Coûts		x	x	moins de coûts	faible
Risques physiques					
Risques de crédit		x	x	moins de revenus	faible à modérée
Risques de marché		x	x	perte de valeur	négligeable
Risques opérationnels		x	x	davantage de coûts, perte de valeur	faible
Risques de transition					
Risques de crédit	x	x		moins de revenus	faible à modérée
Risques de marché	x	x		perte de valeur	négligeable
Risques opérationnels	x	x		davantage de coûts, perte de valeur	faible

Les opportunités de revenus pour Raiffeisen en lien avec le besoin de financement et d'investissement en raison de la transition vers une économie et une société plus respectueuses du climat sont considérées aujourd'hui, de même qu'à moyen et long termes, comme étant faibles. En l'état actuel des connaissances, les pertes de revenus à moyen et à long termes en raison des risques de crédit accrus liés aux risques climatiques physiques devraient également être faibles ou, tout au plus, modérées. La raison principale pour laquelle ces conséquences sont globalement faibles réside dans le modèle d'affaires de Raiffeisen, un groupe de banques retail organisé sous forme de coopérative et orienté sur le marché suisse. La stratégie du Groupe actuelle «Raiffeisen 2025» ne change pas fondamentalement cette orientation et ne nécessite donc pas d'adaptations dans le contexte des risques et opportunités générés par le changement climatique. Aucune charge financière supplémentaire importante n'est par ailleurs nécessaire. Le renforcement de la compatibilité climatique de la propre infrastructure de Raiffeisen peut par exemple être assuré dans le cadre des investissements habituels. La stratégie climatique de Raiffeisen, qui a pour effet d'atténuer les risques et de favoriser les opportunités, reste importante. Elle continuera d'être développée régulièrement et mise en œuvre au sein du Groupe Raiffeisen. Raiffeisen examinera et approfondira sans cesse sur le plan qualitatif et quantitatif les hypothèses retenues concernant les conséquences des risques et opportunités liés au climat.

Résilience de la stratégie de Raiffeisen en tenant compte de divers scénarios climatiques

L'ampleur du changement climatique et la possibilité de l'endiguer par des mesures efficaces ne sont pas claires à l'heure actuelle. L'étendue des risques physiques et des risques de transition liés au changement climatique n'est donc pas claire, elle non plus.

Les six scénarios climatiques définis par le NGFS montrent que divers risques physiques et risques de transition peuvent aussi survenir avec une intensité variable selon leur évolution et, éventuellement, de manière simultanée. Malgré cette incertitude supplémentaire, il est possible d'affirmer sur la base des observations susmentionnées que le Groupe Raiffeisen est globalement «résistant aux crises» face au changement climatique. Même si les risques physiques ou les risques de transition liés au changement climatique se révèlent plus importants ou si plusieurs risques surviennent simultanément, Raiffeisen ne sera dans le pire des cas touchée que de manière modérée. Les risques climatiques physiques et les risques de transition peuvent avoir des conséquences modérées (et non pas seulement faibles) sur les risques de crédit, conformément au tableau récapitulatif susmentionné et aux considé-

rations qualitatives et quantitatives. Toutefois, aucun des six scénarios NGFS n’engendrerait simultanément des risques physiques élevés et des risques de transition élevés. Il ne faut donc pas prévoir un effet cumulatif des risques de crédit avec ces scénarios.

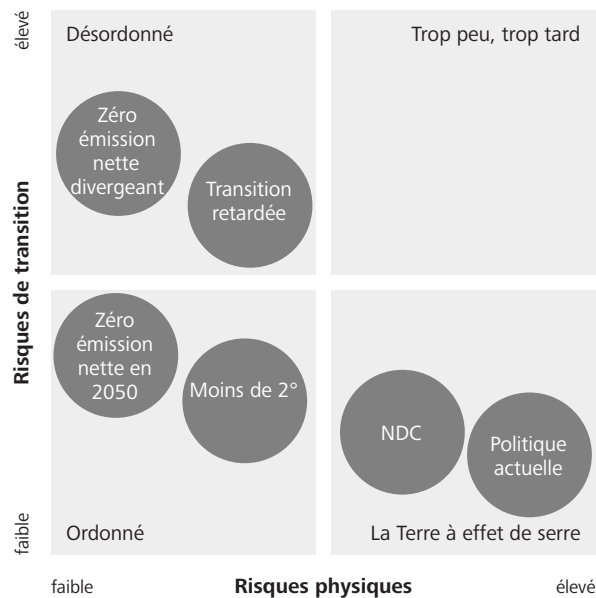
Les deux scénarios hot house du NGFS et les deux scénarios désordonnés (disorderly) du NGFS auraient cependant sur Raiffeisen des effets plus négatifs que les deux autres scénarios d’une transition ordonnée (orderly). Raiffeisen a donc intérêt à ce qu’une politique de protection du climat efficace soit mise en place très tôt et renforcée progressivement. Tant les risques physiques que les risques de transition sont relativement faibles dans le scénario «ordonné». Depuis quelque temps, Raiffeisen fait aussi valoir ce point de vue dans le débat politique sur la thématique du climat en Suisse.

Scénarios climatiques selon le Network for Greening the Financial System (NGFS)

Le NGFS prévoit six scénarios climatiques classés selon les trois approches suivantes:

- Deux scénarios ordonnés (orderly) partent du principe que la politique de protection du climat est mise en place très tôt et renforcée progressivement. Tant les risques physiques que les risques de transition sont relativement faibles.
- Deux scénarios désordonnés (disorderly) prévoient un risque de transition plus élevé car la politique de protection du climat est mise en place tardivement ou diverge selon les pays et secteurs.
- Deux scénarios hot house partent du principe que quelques mesures de politique climatique sont mises en œuvre dans certains pays, mais que les efforts au niveau mondial ne suffisent pas à endiguer un réchauffement global significatif. Les scénarios entraînent des risques physiques graves, y compris des conséquences irréversibles comme la hausse du niveau des mers.

Les six scénarios NGFS avec différents risques physiques et risques de transition



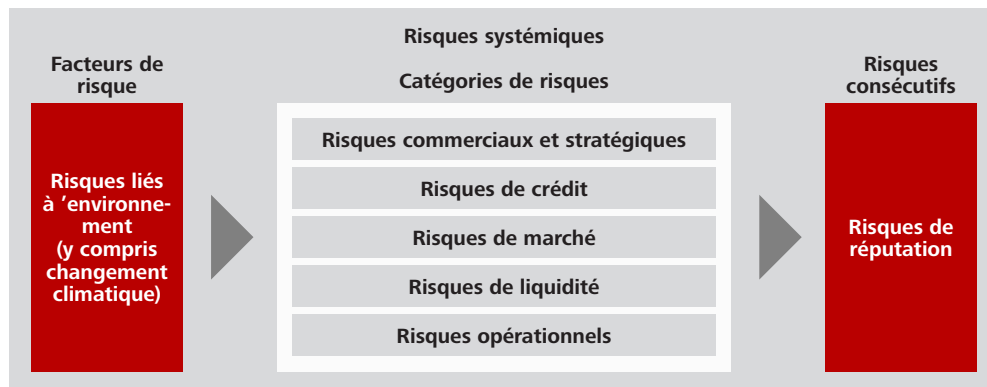
Source: NGFS Scenarios for Central Banks and Supervisors, 2022, page 7

3 Gestion des risques

Intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion globale des risques

Raiffeisen pratique une gestion des risques globale, qui satisfait aux exigences prudentielles élevées posées à un établissement de la taille et de la complexité de Raiffeisen et s’aligne sur les normes usuelles du marché. Les risques physiques et les risques de transition inhérents au changement climatique ne constituent pas une catégorie de risque à part mais sont considérés comme des facteurs de risque des catégories de risque existantes, et ils sont ainsi intégrés au cadre en place pour la gestion des risques. Les conséquences du changement climatique sur les risques de réputation en tant que risques consécutifs sont saisies en permanence et évaluées périodiquement et ils font l’objet d’une discussion quant à la nécessité d’agir. Ces risques de réputation concernent surtout les domaines thématiques «débat sur l’éthique et les valeurs» et «produits et services».

Le changement climatique influe en tant que facteur de risque sur les catégories de risque établies



Les risques financiers sont identifiés, évalués et gérés tout au long du processus de gestion des risques. Les méthodes et processus de gestion des risques financiers liés au climat sont développés au fil du temps en tenant compte des nouvelles observations, exigences et normes.

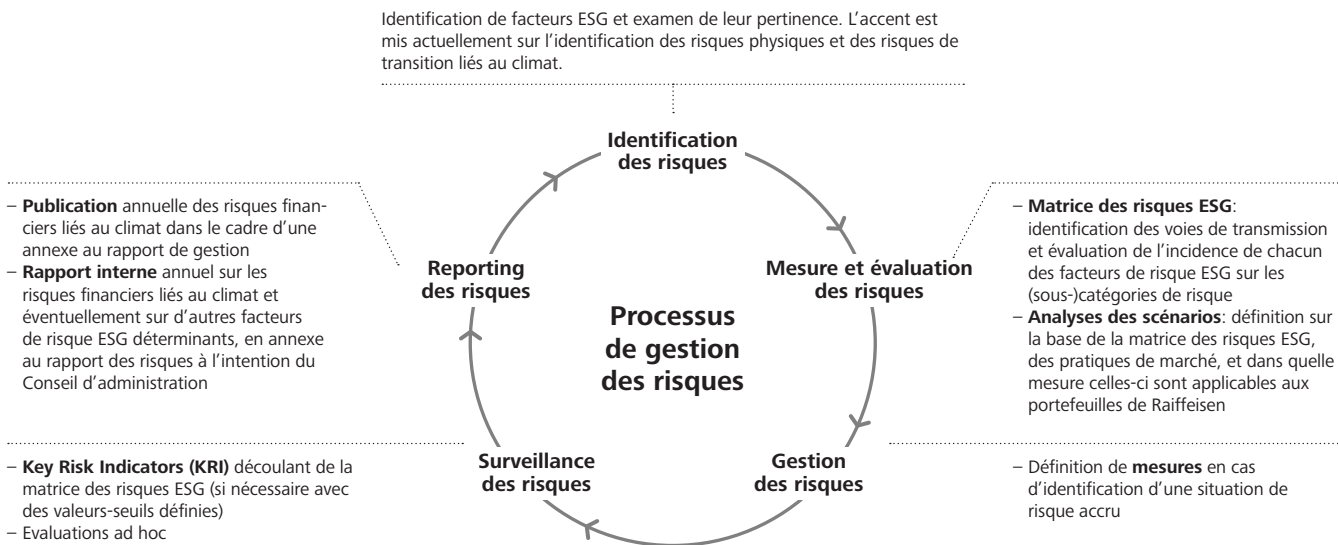
Identification des risques financiers liés au climat

L’objectif est de détecter les facteurs de risque déterminants et de comprendre les causes et les effets sur Raiffeisen. Pour identifier ces facteurs, il est notamment tenu compte des évolutions de l’environnement et du marché.

Mesure et évaluation des risques financiers liés au climat

L’objectif est d’évaluer les conséquences du changement climatique sur le profil de risque actuel de Raiffeisen. Les effets potentiels du changement climatique sur les risques identifiés sont évalués sur le plan qualitatif de manière systématique et périodique (matrice des risques), et ensuite la commission spécialisée «Risques liés à la durabilité» vérifie leur plausibilité. Des calculs quantitatifs basés sur des scénarios sont réalisés ponctuellement pour une analyse plus approfondie et pour appuyer les évaluations qualitatives.

Gestion des risques financiers liés au climat tout au long du processus de gestion des risques



Gestion des risques financiers liés au climat

La gestion des risques a pour but de contrôler efficacement les risques financiers liés au climat au niveau du Groupe. Comme les risques financiers liés au climat sont actuellement jugés faibles à modérés, aucune mesure supplémentaire de gestion des risques n'a été prise jusqu'à présent. Pour des raisons stratégiques, la stratégie climatique prescrit toutefois déjà des mesures qui réduisent fortement les risques correspondants. Pour le moment, les risques financiers qu'entraîne le changement climatique sont ainsi gérés majoritairement en mettant en œuvre la stratégie climatique. En cas de réévaluation, des mesures de gestion des risques seraient éventuellement définies et mises en œuvre par la 1st line of defence.

Surveillance des risques financiers liés au climat

Lors de la surveillance des risques financiers liés au climat, l'idée centrale est que l'exposition dans les domaines d'activité plus fortement touchés par le changement climatique et donc plus risqués ne doit pas augmenter de manière significative. Des indicateurs clés de risque (KRI) ont été déduits à cette fin de la matrice des risques et de la stratégie climatique (cf. le chapitre «Chiffres clés et objectifs», page 18). Les risques financiers liés au climat étant considérés comme faibles à modérés, Raiffeisen n'a pas défini pour le moment de valeurs-seuils pour ces KRI, mais observe néanmoins leur évolution.

Reporting sur les risques financiers liés au climat

Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse est informé chaque année de l'impact des risques financiers liés au climat sur le profil de risque de Raiffeisen. En cas d'évolutions et d'observations urgentes et importantes concernant les risques financiers liés au climat, la Direction et le Conseil d'administration seraient également informés en cours d'année dans le cadre du reporting des risques régulier.

4 Chiffres clés et objectifs

Raiffeisen relève depuis de longues années ses émissions de gaz à effet de serre (émissions GES) en appliquant la méthodologie du protocole GES, et publie ces chiffres dans son rapport de gestion. Depuis 2021, Raiffeisen recense aussi les émissions GES en lien avec ses financements selon la méthodologie du PCAF. Raiffeisen a formulé des objectifs de réduction basés sur la science en s'appuyant sur la méthode de la Science Based Targets Initiative (SBTi). Divers chiffres clés servent à évaluer et à gérer les risques et les opportunités liés au changement climatique. Les chiffres clés sont relevés et publiés au moins une fois par an et s'appuient en partie sur les objectifs de réduction définis par Raiffeisen. Les chiffres clés du climat ne sont actuellement déterminants ni pour la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction, ni pour celle des autres collaboratrices et collaborateurs. Dans le même temps, Raiffeisen cherche à établir dans quelle mesure les critères de durabilité, y compris la thématique du climat, doivent à l'avenir être pris en compte pour déterminer la participation aux résultats.

Emissions de gaz à effet de serre

La divulgation ci-après des émissions des périmètres 1 à 3 pour l'exploitation des infrastructures et les activités associées se base sur le protocole GES. La divulgation a en plus été contrôlée en 2021 et en 2022 par des sociétés de conseil externes et renforcée sur cette base.

Pendant l'exercice sous revue, les émissions totales de l'entreprise ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des émissions dans le périmètre 1 et le périmètre 2 s'explique en premier lieu par une précision de la méthode de calcul, qui a été appliquée exclusivement pour l'année 2022. Les données imprécises ont été complétées manuellement et de manière globale par des valeurs par défaut conservatrices (chauffage au mazout et électricité avec un mix standard), ce qui a entraîné une augmentation des émissions (dans les périmètres 1 et 2, et seulement pour la consommation d'énergie des bâtiments, c'est-à-dire l'électricité et la chaleur) d'environ 1'200 t de CO₂, soit 18%. La méthode de calcul appliquée jusqu'en 2021 n'ayant pas été précisée en conséquence avec effet rétroactif, il n'est pas possible de comparer les valeurs recalculées pour 2022 avec les valeurs des exercices précédents. Les valeurs indiquées pour les années 2018 à 2021 reposent cependant sur la même (précédente) modélisation des données et peuvent donc être comparées entre elles.

Au cours des années passées, l'intensité en CO₂ liée à l'exploitation des infrastructures et aux activités associées n'a toutefois cessé de diminuer. Le respect des normes dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, des ressources et de l'approvisionnement a été déterminant à cette fin.

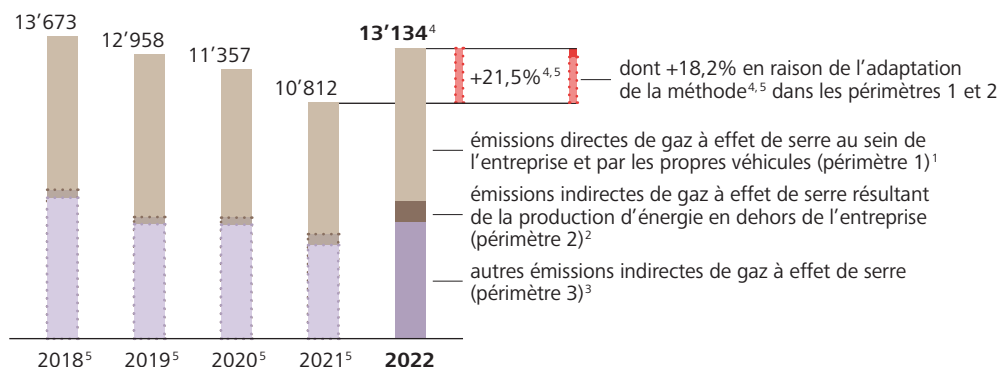
La situation pandémique a contribué à la réduction des émissions en 2020 et en 2021. Les réductions imputables à la pandémie de coronavirus, en particulier dans le domaine de la mobilité, ont été compensées en partie en 2022. Le transport aérien de passagers et de fret (périmètre 3, +3,3%) a ainsi de nouveau augmenté en 2022. Une évolution positive qu'il convient de souligner est que l'utilisation des transports en commun a augmenté de manière plus que proportionnelle durant l'exercice sous revue.

Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre par l'entreprise

Catégorie	Unité	2020	2021	2022 ¹		
		Arrondi	Total	Total ²	Variation par rapport à l'exercice précédent en %	Par unité de personnel ³
Emissions de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'énergie, de papier et d'eau ainsi que des déplacements⁴	t éq.CO ₂	11'357	10'812	13'134	21,5	1,292
Emissions directes de gaz à effet de serre (périmètre 1)	t éq.CO ₂	6'325	6'052	6'929	14,5	0,682
Emissions indirectes de gaz à effet de serre (périmètre 2)	t éq.CO ₂	529	613	949	54,8	0,093
Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (périmètre 3) ⁵	t éq.CO ₂	4'503	4'147	5'256	26,8	0,517

- Toutes les valeurs de ce tableau sur l'environnement sont arrondies au millier. Des différences d'arrondi sont donc possibles.
- La totalité des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (13'134 tonnes équivalents CO₂) est compensée.
- Par unité de personnel signifie dans ce contexte par équivalent plein temps, y compris les apprentis et les stagiaires.
- Les principales sources d'émission sont prises en compte. Le système différencie trois périmètres:
 Périmètre 1: émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources stationnaires dans l'entreprise elle-même, comme le chauffage ou les véhicules de l'entreprise;
 Périmètre 2: émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie en dehors de l'entreprise, par exemple l'électricité et le chauffage à distance;
 Périmètre 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en dehors de l'entreprise du fait de processus en amont ou en aval, comme les déplacements professionnels en train ou les étapes préliminaires à la fourniture en énergie.
 Chaque chiffre clé saisi est annualisé sur la base des huit derniers trimestres et affecté aux unités organisationnelles recensées sur la base des équivalents plein temps. L'extrapolation des chiffres clés annualisés est, dans un deuxième temps, agrégée par Banque Raiffeisen. Ceux-ci sont établis selon les qualités les plus inférieures, comme par exemple «mazout» pour la production de chauffage. Le calcul des émissions de gaz à effet de serre est basé sur les facteurs d'émission précisés dans les chiffres clés 2015 de la VfU (association allemande pour la gestion environnementale et la durabilité dans les établissements financiers). Les Raiffeisen Centres des Entrepreneurs (RCE), Immo SA, Valyo SA et l'ancienne entité Notenstein La Roche Banque Privée SA ne sont pas pris en compte dans ce calcul énergétique. L'augmentation des émissions dans le périmètre 1 et le périmètre 2 s'explique principalement par une modification de la méthode de calcul appliquée exclusivement pour l'année 2022. Les données imprécises ont été complétées manuellement et de manière globale par des valeurs par défaut conservatrices (chauffage au mazout et électricité avec un mix standard). Cette nouvelle méthode de calcul a entraîné une hausse d'environ 1'200t CO₂ des émissions déclarées pour 2022, comparé à l'exercice précédent.
- Les émissions du périmètre 3 publiées ici comprennent les déplacements professionnels du personnel, le transport de marchandises ainsi que la consommation de papier et d'eau. Les émissions financées ne sont pas incluses ici. Pour les émissions financées, voir le tableau «Emissions de CO₂ selon le standard du PCAF», page 21.

Emissions de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'énergie, de papier et d'eau ainsi que des déplacements, en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂eq)



- Périmètre 1: émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources stationnaires dans l'entreprise elle-même, comme le chauffage ou les véhicules de l'entreprise.
- Périmètre 2: émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie en dehors de l'entreprise, par exemple l'électricité et le chauffage à distance.
- Périmètre 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en dehors de l'entreprise du fait de processus en amont ou en aval, comme les déplacements professionnels en train ou les étapes préliminaires à la fourniture en énergie.
- L'augmentation des émissions dans le périmètre 1 et le périmètre 2 s'explique principalement par une modification de la méthode de calcul appliquée exclusivement pour l'année 2022. Les données imprécises ont été complétées de manière globale par des valeurs par défaut conservatrices (chauffage au mazout et électricité avec un mix standard). Cette nouvelle méthode de calcul a entraîné une hausse d'environ 1'200 t de CO₂ des émissions déclarées pour 2022, comparé à l'exercice précédent.
- Comme la modélisation des données appliquée jusqu'en 2021 contenait constamment une imprécision dans l'extrapolation, les chiffres des années 2018 à 2021 restent comparables entre eux. Ils ne peuvent cependant pas être comparés aux valeurs de l'exercice 2022 en raison de la précision de la méthode et du nouveau calcul qui en résulte.

Pour le calcul et la publication des émissions GES en lien avec les financements et les investissements, Raiffeisen applique la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre pour l'industrie financière développée par le PCAF. Raiffeisen publie les émissions financées des activités de financement et d'investissement qui sont essentielles pour elle. Le Groupe Raiffeisen est concerné par les émissions liées aux opérations hypothécaires (logements à usage propre et immeubles commerciaux), aux crédits octroyés aux entreprises ainsi qu'aux participations non cotées en bourse. Ces catégories sont publiées dans le tableau ci-après. Les autres catégories du PCAF ne sont pas prises en considération, car elles ne sont pas proposées par le Groupe ou représentent une part insignifiante de son volume d'affaires. Les valeurs indiquées doivent être interprétées en tenant compte du fait que les données sont encore imprécises et que la norme est récente.

Emissions selon le standard du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Catégorie de placement	Montant en cours ¹ (en mio CHF)	Emissions périmètres 1 et 2 (t éq. CO ₂)	Emissions périmètre 3 ² (t éq. CO ₂)	Intensité des émissions ³ (t éq. CO ₂ /mio CHF)	Couverture (%)	Niveau de qualité des données (1 élevé, 5 faible)
2021						
Hypothèques (logements privés)	119'140	512'300	n/a	4,3	100	4
Hypothèques (immeubles à usage commercial)	76'167	524'100	n/a	6,9	94	4
2022						
Hypothèques (logements privés)	123'145	515'000	n/a	4,2	100	4
Hypothèques (immeubles à usage commercial)	79'697	538'700	n/a	6,8	94	4
Crédits à la clientèle entreprises	9'386	713'600	872'600	169,0	100	5
Exploitation minière et extraction de pierres et de terres ⁴	3	300	300	200,0		
Cokéfaction et raffinage du pétrole ⁴	0	0	0	n/a		
Fabrication de produits chimiques ⁴	68	12'000	31'000	632,4		
Participations non consolidées ⁵	259	48	376	1,6	100	5

1 La sélection et l'agrégation des montants en cours sont basées sur la norme du PCAF. De ce fait, les créances hypothécaires sont réparties entre les catégories de placement Hypothèques (logements) et Hypothèques (immeubles commerciaux). Cette subdivision diffère des définitions habituellement utilisées par Raiffeisen.

2 Le PCAF n'exige le périmètre 3 Publication que pour les catégories Crédits à la clientèle entreprises et Participations non cotées en bourse.

3 L'intensité des émissions pour les hypothèques (logements privés et les immeubles à usage commercial) se réfère aux périmètres 1 et 2, pour les crédits à la clientèle entreprises et participations non cotées en bourse aux périmètres 1, 2 et 3.

4 Selon la Nomenclature générale des activités économiques de l'Office fédéral de la statistique (classification NOGA).

5 Couvre les participations non consolidées.

Les chiffres concernant la consommation d'eau et de papier sont comparativement faibles. D'éventuelles répercussions du changement climatique sur la consommation en question ne devraient donc pas entraîner de risques importants pour Raiffeisen. De plus, la consommation d'énergie des bâtiments et celle pour les déplacements professionnels ne cessent de diminuer. Néanmoins, Raiffeisen contrôle régulièrement les processus déterminants de l'exploitation bancaire quant à leur efficacité énergétique et l'utilisation efficiente des ressources, et elle sensibilise ses collaboratrices et ses collaborateurs à ce sujet.

Protection du climat dans l'entreprise

Catégorie	Unité	2020	2021	Total ²	Variation par rapport à l'exercice précédent en %	2022 ¹
		Arrondi	Total			
Energie dans les bâtiments	kWh	67'551'000	65'636'000	81'194'000	23,7	7'988
Electricité	kWh	43'772'000	41'796'000	52'224'000	24,9	5'138
Energie de chauffage	kWh	23'779'000	23'840'000	28'970'000	21,5	2'850
Déplacements professionnels	km	11'915'000	9'718'000	10'907'000	12,2	1'074
Transports publics (train, bus, tram)	km	2'681'000	2'140'000	3'533'000	65,1	348
Transports routiers	km					
Transports routiers véhicules automobiles privés	km	2'059'000	1'645'000	2'092'000	27,2	206
Transports routiers véhicules automobiles d'entreprise	km	2'648'000	2'168'000	1'770'000	-18,4	174
Transports routiers par coursiers	km	4'246'000	3'406'000	3'006'000	-11,7	296
Transports aériens de passagers	km	21'000	11'000	19'000	72,7	2
Transports aériens de marchandises	tkm	260'000	347'000	487'000	40,3	48
Consommation de papier et d'eau						
Consommation de papier	t	751	699	698	-0,1	0,07
Consommation en eau	m ³	144'000	131'000	128'000	-2,3	13

1 Toutes les valeurs de ce tableau sur l'environnement sont arrondies au millier. Des différences d'arrondi sont donc possibles.

2 Les émissions restantes de l'entreprise sont compensées par l'achat de certificats CO₂ ou de crédits d'émission liés à des projets de protection du climat qui satisfont au Gold Standard. Le Gold Standard est une norme de qualité indépendante qui s'applique aux projets de protection du climat. Il a été lancé en 2003 par le WWF et d'autres organisations de protection de l'environnement.

3 Par unité de personnel signifie dans ce contexte par équivalent plein temps, y compris les apprentis et les stagiaires.

Objectifs

Raiffeisen vise au niveau stratégique l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050, comme la Suisse, et même dès 2030 dans les périmètres 1 et 2. Dans cette perspective, Raiffeisen a calculé pour la première fois en 2022 des objectifs de réduction basés sur la science. Ces objectifs sont complétés par des indicateurs clés des performances (KPI), des objectifs opérationnels et des mesures récapitulés dans un «plan de transitions» (cf. l'annexe). Les objectifs de réduction concernent les émissions au sein de l'entreprise (périmètres 1 et 2) ainsi que les émissions des activités de crédit hypothécaire de Raiffeisen. Ce secteur d'activité représente plus de 70% en termes de total du bilan. Raiffeisen renonce pour le moment à fixer d'autres objectifs de réduction en lien avec les crédits à la clientèle entreprises ou avec les investissements dans des obligations d'entreprise car, faute de données plus précises, les émissions ne peuvent être calculées ici qu'au moyen d'hypothèses sectorielles. Néanmoins, dans ce domaine d'activité aussi, Raiffeisen suit l'évolution à l'aide de divers KPI, définit des objectifs opérationnels et met en œuvre des mesures. Raiffeisen validera ses premiers calculs des objectifs de réduction en 2023 et les précisera, le cas échéant.

Objectifs de réduction

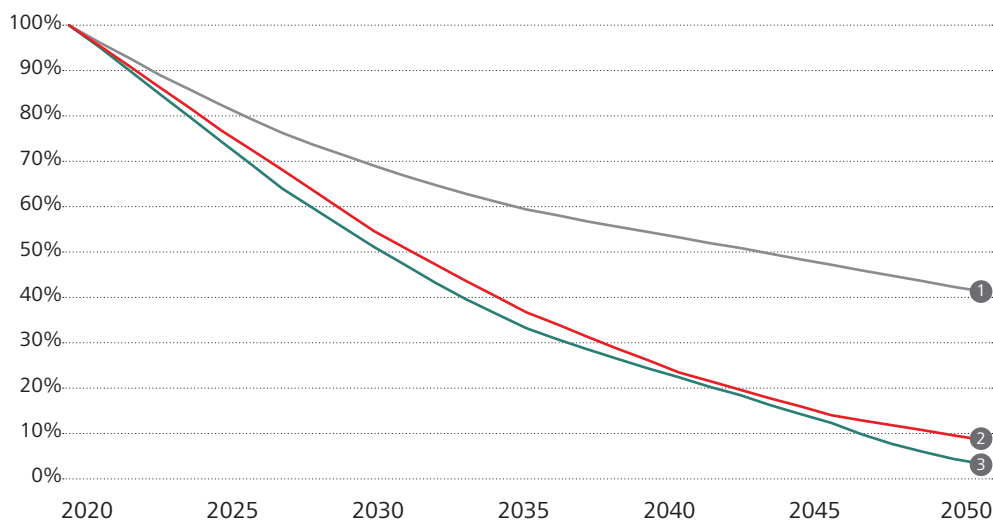
Thèmes	Objectifs	Valeurs durant l'année de base 2020	Méthode
Bâtiments financés	Réduction des émissions GES (kg CO ₂ eq) d'ici 2035 – pour les hypothèques (immeubles commerciaux) ¹ de 64% par m ² – pour les hypothèques (logements) ¹ de 62% par m ²	– hypothèques (immeubles commerciaux): 10,3 kgCO ₂ eq par m ² – hypothèques (logements): 9,0 kgCO ₂ eq par m ²	Sectoral Decarbonization Approach
Entreprise ²	Réduction de 63% des émissions GES (tCO ₂ eq) périmètres 1 et 2 d'ici 2035	6'854 tCO ₂ eq	Absolute Contraction

1 Il est possible d'évaluer 100% du volume hypothécaire pour la catégorie de placement Hypothèques (logements) et 94% du volume hypothécaire pour les Hypothèques (immeubles commerciaux).

2 Pour faire progresser sa propre gestion de l'énergie, Raiffeisen Suisse est par ailleurs membre de l'initiative volontaire d'entreprises «Energie-Modell Zürich». Celle-ci a convenu avec la Confédération d'augmenter de 14% l'efficacité énergétique et de réduire de 20% les émissions d'ici 2030 (année de référence: 2020). Dans le cadre de cette affiliation, Raiffeisen Suisse se soumet à un audit externe annuel réalisé par «Energie-Modell Zürich».

Raiffeisen a demandé à une société de conseil externe d'évaluer dans quelle mesure la réalisation des objectifs dans le domaine du financement de bâtiments était réaliste. La réduction demandée des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen (logements à usage propre et immeubles commerciaux pondérés en fonction de la répartition en mètres carrés) a été comparée avec un scénario «continuer comme auparavant» et un scénario «zéro émission nette». Les évaluations montrent qu'avec un scénario «continuer comme auparavant», Raiffeisen n'atteindrait pas son objectif climatique dans le domaine du financement de bâtiments. Si toutefois la Suisse poursuit sérieusement son objectif de «zéro émission nette», le parc immobilier financé par Raiffeisen évoluera en conséquence. C'est pourquoi, Raiffeisen s'engage aussi au niveau politique pour des conditions cadres ambitieuses en matière de politique climatique.

Evaluation du taux de réduction des émissions pour les bâtiments financés par Raiffeisen



- 1 Scénario «continuer comme auparavant»**
Diminution pour les bâtiments financés par Raiffeisen en cas de maintien des mesures actuelles en matière de politiques énergétique et climatique
- 2 Diminution visée par Raiffeisen**
Diminution de 63% d'ici 2035 pour les bâtiments financés par Raiffeisen
- 3 Scénario «zéro émission nette»**
Diminution pour les bâtiments financés par Raiffeisen si l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 fixé par la Suisse est atteint (illustration de toutes les tendances futures déjà prévisibles en matière de développement technologique ainsi que d'une augmentation forte et rapide de l'efficacité énergétique)

Chiffres clés

Pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie climatique et la situation de risque, les chiffres clés figurant dans le tableau «Indicateurs pour la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie climatique et de la situation de risque» sont relevés et observés. Les chiffres clés couvrent les objectifs de réduction précédemment mentionnés ainsi que d'autres thématiques en lien avec les émissions GES et les risques climatiques. Les indicateurs remplissent donc la fonction de Key Performance Indicators (KPI) et de Key Risk Indicators (KRI).

En tant que KPI, les chiffres clés montrent dans quelle mesure Raiffeisen atteint ses objectifs de réduction concrets et renforce sa compatibilité climatique. En tant que KRI, les chiffres clés peuvent indiquer un changement de la situation de risque. Par exemple, si la part de bâtiments situés dans des zones à fort risque augmente, un événement climatique physique tel qu'une inondation peut avoir davantage de conséquences pour Raiffeisen. Ou bien, si les financements dans les secteurs à forte intensité en CO₂ augmentent, les risques de transition peuvent avoir des répercussions plus fortes sur Raiffeisen, puisque les entreprises des secteurs correspondants auront à l'avenir un besoin d'adaptation plus grand. Si les KRI évoluaient dans un sens négatif, un besoin d'action ou de pilotage du point de vue du risque serait analysé et discuté.

L'évolution de l'intensité en CO₂ et de l'empreinte carbone des fonds Raiffeisen, des immobilisations financières et du portefeuille de négoce est surveillée, mais en raison des différents défis méthodologiques, Raiffeisen ne définit pour le moment pas d'objectifs dans ce domaine.

Indicateurs pour la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie climatique et de la situation de risque

Thématique	Indicateur	Unité	31.12.2021	31.12.2022	Ecart par rapport à l'exercice précédent
Bâtiments financés (hypothèques)	Intensité des émissions des hypothèques (logements) ¹	kgCO ₂ eq / m ²	9,0	9,0	0%
	Intensité des émissions des hypothèques (immeubles commerciaux) ¹	kgCO ₂ eq / m ²	10,3	10,2	-0,3%
	Ecart par rapport au taux de réduction des émissions de CO ₂ des logements financés ²	%	4,6	9,6	n/a
	Ecart par rapport au taux de réduction des émissions de CO ₂ des immeubles commerciaux financés ²	%	5,0	10,3	n/a
	Part de bâtiments dans le niveau à risque élevé ³	%	10,3	10,3	0,0 point de pourcentage
Crédits aux entreprises	Intensité des émissions des crédits (périmètres 1 et 2)	tCO ₂ eq / mio CHF	70,2	76,0	8,3%
	Intensité des émissions des crédits (périmètre 3)	tCO ₂ eq / mio CHF	104,4	93,0	-10,9%
	Crédits aux grandes entreprises (GRE) avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au volume de crédit total GRE	%	0	0	0,0 point de pourcentage
	Part des financements dans des secteurs fortement émetteurs de CO ₂ ⁴	%	2,7	3,2	0,5 point de pourcentage
Obligations d'entreprise	Intensité des émissions des obligations d'entreprise détenues (immobilisations financières, périmètres 1 et 2) ⁵	tCO ₂ eq / mio CHF	0,04	0,04	0,0 point de pourcentage
	Intensité des émissions des obligations d'entreprise détenues (immobilisations financières, périmètre 3) ⁵	tCO ₂ eq / mio CH	0,3	0,3	0,0 point de pourcentage
	Investissements dans des obligations d'entreprise avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au total des investissements (immobilisations financières)	%	0	0	0,0 point de pourcentage
Exploitation⁶	Variation des émissions en valeur absolue pour les périmètres 1 et 2 par rapport à l'exercice précédent ⁶	%	-2,8	n/a	n/a
	Ecart par rapport au taux de réduction des émissions de CO ₂ au sein de l'entreprise	%	1,5	n/a	n/a
Autres	Empreinte CO ₂ moyenne des fonds Raiffeisen ⁷	tCO ₂ eq / mio CHF investi	n/a	159,1	n/a
	Intensité moyenne en CO ₂ des fonds Raiffeisen	tCO ₂ eq / mio CHF de chiffre d'affaires	n/a	596,3	n/a

1 Le calcul se base sur les émissions financées. En raison de la qualité des données disponibles et de l'application de facteurs d'émission, les intensités d'émission des logements et des immeubles commerciaux doivent être considérées comme des estimations. Les facteurs d'émission définissent les émissions GES pour différentes catégories de bâtiments et varient au fil du temps. Pour les calculs des années 2021 et 2022, les facteurs d'émission appliqués sont toutefois restés constants. Cela peut contribuer significativement à la faible variation de l'intensité des émissions. Raiffeisen part du principe que les facteurs d'émission diminuent au fil des années. Les raisons en sont le remplacement des systèmes de chauffage aux énergies fossiles, la consommation plus élevée d'électricité provenant de sources renouvelables et les rénovations énergétiques supplémentaires.

2 Chiffre négatif = objectif de réduction dépassé; chiffre positif = objectif de réduction manqué. Un écart par rapport à l'exercice précédent n'est pas indiqué en raison du manque d'interprétabilité dû à l'évolution des valeurs de référence.

3 Le niveau de risque est stipulé sur les cartes présentant les risques de crues, établies par geodiens.ch, si disponibles et sous licence.

4 Le calcul se base sur les limites de crédit, en incluant les hypothèques. Selon les secteurs PACTA: charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation. L'augmentation est due aux activités économiques dans le secteur de l'électricité, qui présentent en Suisse de faibles facteurs d'émission.

5 En raison de la qualité des données disponibles et de l'application de facteurs d'émission par secteur situés dans la moyenne, les intensités d'émission des crédits doivent être considérées comme une première approximation. Leur mesure et leur publication constituent cependant la première étape importante pour analyser de manière plus approfondie les émissions GES financées.

6 Le taux de réduction pour 2020 a été calculé sur la base de la méthode précédente. Comme les valeurs pour cette année ont été calculées avec la méthode précisée, il n'est pas possible de fournir des données pour l'année 2022, ni de les comparer avec l'exercice précédent.

7 Hors fonds de placement en or et fonds immobiliers. Les données pour le calcul au 31.12.2021 ne sont pas disponibles. Vous trouverez de plus amples informations sur l'empreinte carbone et l'intensité sur: [raiffeisen.ch/rch/fr/clients-privés/placer/placements-durables/rapport-sur-le-developpement-durable.html](https://www.raiffeisen.ch/rch/fr/clients-privés/placer/placements-durables/rapport-sur-le-developpement-durable.html).

Annexe: plan de transition

Réduction des émissions GES d'ici 2035 de 64% par m² pour les hypothèques (immeubles commerciaux) et de 62% par m² pour les hypothèques (logements)

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> Intensité des émissions (kgCO₂eq / m²) pour les hypothèques (logements) et les hypothèques (immeubles commerciaux) 	<ul style="list-style-type: none"> plus de 3'000 propriétaires supplémentaires sensibilisés à la compatibilité climatique chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives pour sensibiliser les clientes et les clients au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique de leur logement (par ex. conseil en matière de rénovation, soutien de la campagne «chauffez renouvelable») Initiatives pour sensibiliser les clients entreprises au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique Engagement politique pour la protection du climat, avec un programme fort pour les bâtiments Hypothèques éco

Réduction des émissions GES dans les entreprises financées par des crédits (aucun objectif de réduction défini)

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> Crédits aux GRE avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au volume de crédit total GRE (%) Intensité des émissions (tCO₂eq / mio CHF) des crédits (périmètre 1, périmètre 2, périmètre 3) Part des financements dans des secteurs fortement émetteurs de CO₂ 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun investissement dans des entreprises travaillant dans l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz naturel ou exploitant des centrales à charbon Moins de 6% de financements dans des secteurs ayant un fort impact sur le climat, hors agriculture Chaque année, échanges avec au moins 10% des clients entreprises (GRE) à propos des objectifs climatiques basés sur la science, menés par Raiffeisen elle-même ou grâce à son intermédiation 	<ul style="list-style-type: none"> Exclusions définies de secteurs ayant un fort impact sur le climat Sensibilisation des entreprises au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique au sein de l'entreprise et aux objectifs climatiques basés sur la science Soutien d'une politique climatique ambitieuse

Réduction des émissions GES liées aux investissements dans des obligations d'entreprise (aucun objectif de réduction défini)

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> Investissements dans des entreprises avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au total des investissements dans des obligations d'entreprise (immobilisations financières) (%) Intensité des émissions (tCO₂eq / mio CHF) des obligations d'entreprise détenues (immobilisations financières, périmètres 1 et 2, périmètre 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque année, échanges avec au moins 10% des entreprises dans lesquelles il est investi et qui sont concernées par l'objectif, menés par Raiffeisen elle-même ou grâce à son intermédiation 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des entreprises au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique au sein de l'entreprise et aux objectifs climatiques basés sur la science

Réduction des émissions GES de 63% par rapport à 2020 d'ici 2035 (de 42% d'ici 2030)

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions en valeur absolue (tCO₂eq) périmètres 1 et 2 selon le taux de réduction défini, en comparaison avec l'exercice précédent (%) 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de renouvellement annuel de 7% pour les 382 bâtiments (sur 800) de Raiffeisen chauffés aux énergies fossiles Taux de renouvellement annuel de 15% de la flotte de véhicules (225 véhicules) par des véhicules au-dessous de la valeur-seuil pour les émissions de CO₂ prescrite par la Confédération 100% d'électricité provenant d'énergies renouvelables 2% de réduction de la consommation d'énergie par an 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et soutien financier par le fonds climatique interne pour le remplacement du chauffage et l'équipement en installations photovoltaïques Achat de garanties d'origine «électricité renouvelable» Promotion des déplacements professionnels à faibles émissions Promotion de constructions respectueuses du climat par le respect des normes déterminantes (SNBS, Minergie)

Mentions légales

Raiffeisen Suisse société coopérative
Communication
Raiffeisenplatz 4
CH-9001 Saint-Gall
Téléphone: +41 71 225 84 84
Internet: [🌐 raiffeisen.ch](https://www.raiffeisen.ch)
E-mail: [📧 presse@raiffeisen.ch](mailto:presse@raiffeisen.ch)

Clôture de la rédaction: 28 mars 2023
Publication: 21 avril 2023

Langues

Allemand, français, italien et anglais.
La version allemande fait foi.

Rapport

Le rapport comprend le rapport de gestion 2022 du Groupe Raiffeisen (incluant le rapport de situation, la gouvernance d'entreprise, le bouclage annuel et la publication réglementaire), le rapport de gestion 2022 de Raiffeisen Suisse, le magazine de l'exercice 2022, la publication réglementaire du Groupe Raiffeisen au 31.12.2022, l'index du contenu GRI 2022 ainsi que la publication d'informations sur le climat conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) 2022. Toutes les publications sont également disponibles en ligne sur:

[🌐 report.raiffeisen.ch](https://report.raiffeisen.ch)

Rédaction en chef

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

Texte

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

Mise en page et composition

phorbis Communications AG, Bâle

Traduction

24translate GmbH, Saint-Gall

Vous
trouvez des
informations
complémentaires sur
report.
raiffeisen.ch

Ouvrons la voie